



LE MOT DE VOTRE MAIRE

Chers Wattennais, chères Wattennaises,

▪ **Nous vous convions à la Cérémonie des Vœux le :
Samedi 6 janvier à 17h à la salle St-Gilles.**

Un bon moment de convivialité et de rencontres qui sera réhaussé par **la présence de l'Orchestre d'Harmonie l'Amicale de Watten.**

Tradition annuelle, des **Moulins d'Or** seront attribués au milieu associatif, et pour cette année aux deux présidents de l'Ehpad : **Messieurs Jean-Marie Doutrelant et Bertrand Gars.**
L'Ehpad est à un tournant de son histoire, avec 4,5 millions d'euros d'investissements actuellement en cours.

▪ **En cette fin d'année 2023 une pensée aux personnes qui ont subi les inondations :** nous avons faits le maximum avec les services communaux : **21 tonnes de sable et 250 parpaings ont été distribués** à la demande.

▪ **Dans le but de constituer le Conseil Municipal des Jeunes, nous lançons un appel à candidatures** aux enfants en CM1 ou CM2 scolarisés et habitants à Watten. Un dossier de candidature est disponible en mairie ou dans les écoles.

▪ **Bonnes fêtes de fin d'année, en vous souhaitant « Le Meilleur » pour 2024 ! Une année exceptionnelle** avec l'organisation des Jeux Olympiques dans notre beau Pays de France.

**Votre Maire,
Daniel Deschodt.**

Informations pratiques

La collecte des ordures ménagères du lundi 25 décembre est **avancée au samedi 23 décembre, dès 05h00.** Celle du lundi 1er janvier aura lieu le **samedi 30 décembre, dès 05h00.**

Cérémonie d'échange des Vœux du Maire
Le samedi 6 janvier 2024 à 17h00
A la salle Saint-Gilles

En présence de l'Orchestre d'Harmonie
Remise de 2 Moulins d'Or



LA POSTE : évolution des horaires

A partir du 2 janvier 2024, **la poste sera fermée le LUNDI.** Elle restera ouverte du **MARDI au SAMEDI de 9h00 à 12h00.**



Don du sang

Le vendredi 29 mars
de 10h à 13h et de 14h30 à 18h
à la salle St-Gilles.

URGENCE
#DonDeSang

Bus bleu France SERVICES

Nord
le Département est là

▪ **Le 3ème vendredi du mois de 9h00 à 13h00** sur le parking de la mairie

▪ Prenez rendez-vous au :
03.59.73.49.50
ou à :
flandres.franceservices@lenord.fr

Collecte des encombrants

Le jeudi 11 avril 2024

COMMERCANTS ET ARTISANS

NOUVEAU A WATTEN :

L'Artisanat Burger
Food truck, burgers, frites
▪ rue Pascal Leulliette



Anticyclonique
Cabinet d'orientation professionnelle
▪ 58 rue de Millam 06 51 75 01 36



L'Auberge Flamande
Spécialités flamandes (Potjevleesh, Carbonades, Welsh...)
▪ 2 Grand Place 06 10 24 08 04



Flandre Chauff
Chauffage et plomberie
▪ ZA Vandesmet 06 26 05 64 93
flandrechauff@gmail.com



Chez Pascal et Line
Friterie
▪ Rue de la Gare
06 52 12 41 51



▪ **Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 7 décembre 2023 à 19h00 en mairie sous la présidence de M. Daniel Deschodt, Maire.**

Étaient présents : M. Deschodt, M. Avart, Mme Rousselle, M. Ducrocq, M. Dambricourt, Mme Binet, Mme Becquet, M. Odievre (présent à 19h15), M. Vanpoperinghe, Mme Scotté, Mme Soltysiak, Mme Cadet, M. Charlemagne, M. Penez, M. Blin, M. Marie, Mme Voet.
Excusés : M. Buckman, Mme Cabre (procuration à Mme Binet), M. Courtin (procuration à M. Avart), M. Revillon, Mme Delhay (procuration à M. Odievre), Mme Wuys (procuration à M. Buckman).

Les délibérations suivantes ont été adoptées par le Conseil Municipal. L'intégralité de leur contenu est en ligne sur le site www.watten.fr et peut également être consulté en mairie.

▪ **Dénomination d'une voie publique :**

Considérant que l'impasse menant au stade Decreton n'est pas signalée de façon satisfaisante pour les personnes devant se rendre au stade et au club-house, le conseil décide de nommer cette voie d'accès « impasse Decreton » pour l'inscrire au répertoire officiel des rues de la commune. *Adoption à l'unanimité.*

▪ **Vente impasse de l'Ermitage :**

Suite à l'acquisition du site des Meerschen (impasse de l'Ermitage) en 2001, la revente des terrains a été faite aux occupants. L'un d'eux a conclu un accord avec le notaire pour un paiement échelonné et différé. Pour rédiger l'acte de vente le notaire demande au conseil municipal une nouvelle délibération remplaçant la délibération initiale trop ancienne afin d'autoriser le maire à signer l'acte authentique de vente. *Adoption par 15 voix pour et 3 abstentions.*

▪ **Prêt à usage :**

Afin de favoriser l'accueil des internes en médecine en formation à la Maison médicale, ce qui permet notamment d'accroître le nombre de consultations pour les patients, il est proposé de mettre à disposition le studio rénové par la commune situé dans les logements de l'école Fortry. Cette mise à disposition se fera à titre

gratuit pour une période du 1er janvier au 30 avril 2024 puis du 1er mai 2024 au 30 avril 2025 avec tacite reconduction sous la forme d'un prêt à usage soumis aux règles applicables à ce dispositif. *Adoption à l'unanimité.*

▪ **Décision modificative :**

Une délibération modificative s'équilibrant en recettes et dépenses à 45 200 € en fonctionnement et à 7 820 € en investissement à été présentée. A noter que la commune a dû rembourser aux services fiscaux la somme de 15 609 € allouée au titre du filet de sécurité anti inflation. Un recours gracieux a été déposé mais il ne suspend pas le remboursement au trésor public. *Adoption à l'unanimité.*

▪ **Tarifs des services publics locaux :**

Il est proposé de maintenir les tarifs des différentes locations de salles au même niveau qu'en 2023 pour les wattenais et d'augmenter pour 2024 de 20 € le tarif pour les locations aux non wattenais. Le tarif préférentiel pour la salle Lecoq est supprimé. Les tarifs des droits funéraires, droits de place et droits divers sont maintenus aux taux de 2023. Pour l'année 2023, les indemnités de gardiennage pour les parcs de jeux et le cimetière sont fixées à 600 € par an au lieu de 575 €, l'indemnité de gardiennage de l'église a été fixée par arrêté préfectoral à la somme de 499,75 €. Les indemnités seront versées aux différents employés communaux ayant effectué les missions de gardiennage. *Adoption à l'unanimité.*

▪ **Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour 2024 :**

Afin de pouvoir effectuer les dépenses d'investissement avant le vote du budget en avril, il convient d'autoriser M. le maire à engager les premières dépenses de l'année. Les dispositions légales limitent à un quart du budget d'investissement de l'année précédente les dépenses possibles soit pour la commune 156 085,93 € maximum. Il est proposé au conseil municipal de valider cette disposition à hauteur de 154 100 € qui pourront être

engagés si besoin avant le 15 avril. *Adoption à l'unanimité*

▪ **Résiliation de l'adhésion à l'agence Inord :**

Suite à la prise de la compétence ingénierie par le Sivom la commune n'a plus nécessité d'adhérer à l'ingénierie territoriale Inord pour un montant de 543,27 € et résilie donc son adhésion. *Adoption à l'unanimité*

▪ **Convention territoriale globale :**

Il s'agit d'un contrat entre les collectivités et la CAF qui définit un projet de territoire, ses actions et la démarche intercommunale afin de bénéficier de financements bonifiés. Cette convention doit être ratifiée par les 40 communes de la CCHF pour produire ses effets. *Adoption à l'unanimité*

▪ **Participation communale au budget du Sivom :**

Pour 2024 elle s'élèvera à 243 495 €, il est proposé de la répartir comme suit :
- part fiscalisée : 103 495 €
- part budgétisée : 140 000 €. *Adoption par 15 voix pour 4 voix contre et 1 abstention*

▪ **Siecf - Cotisations communales au titre de 2024 :**

Le syndicat exerce ses compétences sur les domaines suivants et perçoit une redevance calculée selon la population communale soit par habitant une somme fiscalisée de :
électricité : 4,10 €, gaz : 0,60 €, éclairage public : 3,70 €, borne IRVE 200 € ou 800 € selon le type de borne, télécommunication : 1,50 €, numérique : 0,30 €. *Adoption à l'unanimité*

Retrouvez sur notre

site : watten.fr

- **Les délibérations** dans la rubrique « Conseil Municipal »
- **Les arrêtés du maire** dans la rubrique « Kiosque des publications ».



Des inondations prévisibles ?

Nous habitons dans le bassin versant de l'Aa, lequel est entouré sur trois côtés par les collines de l'Artois, le dernier côté donne sur la mer. Dès lors, en cas de pluie exceptionnelle, il y a des risques d'inondation. Un service est dédié pour nous prémunir de ces risques. C'est le SmageAa dont notre maire est vice-président. Il a réuni, en mairie, tous les chefs « Pas nous-pas nous ». Ils ont parlementé durant des heures et ils ont tous conclu : « c'est pas nous ». Mais Nous, nous avons été inondés !

Sur le terrain, que voyons-nous ?

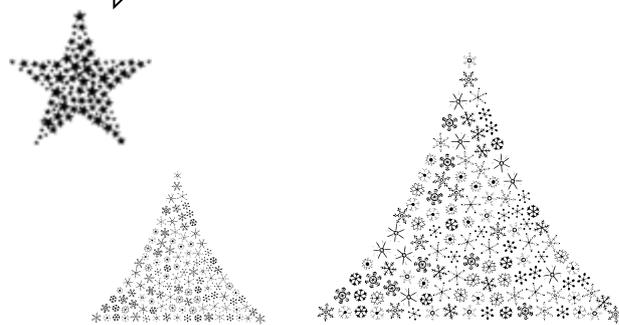
- Les fossés sont dans un état déplorable (par la terre, la végétation ou divers détritiques) et rien n'est prévu pour le stockage de l'eau dans les points les plus hauts.
- Les bassins de rétention, qui étaient prévus, n'ont pas été réalisés, et pourtant les terrains existent, pourquoi ?
- Le service des waterings n'a pas joué son rôle, à cause du sous dimensionnement des équipements et des choix politiques critiquables.
- L'Aa est envasée et, avec la faible pente, l'eau peine à s'évacuer.
- Le chenal d'évacuation à la mer est embourbé, ce qui limite encore le volume d'eau à rejeter, à marée basse.

Et pourtant, il y a eu nombre de réunions durant lesquelles tout ceci a été évoqué mais les plans d'action n'ont pas suivi !

Alors, en cas de problème, on interroge la préfecture : quel secteur doit-on sauvegarder et aux dépens de qui ? Des responsables locaux, bien intentionnés, ont pompé l'eau de leur secteur et l'ont recrachée dans l'Aa. La zone inondée de Watten/Eperlecques les remercie de cette belle initiative. Et pourtant, « le principe des vases communicants » a été étudié au CM2 !

Le maire a déclenché le PCS et a fait ouvrir la salle Harlay.

Vous, les sinistrés, qu'en pensez-vous ?



Notre groupe vous souhaite une bonne année 2024 et de belles fêtes de fin d'année.

Merci aux bénévoles du CCAS pour la distribution des colis, moment attendu, et merci pour le bon accueil que vous leur réservez.



EAU DU DUNKERQUOIS

L'eau douce arrive chez

vous !



Une eau plus douce, avec juste ce qu'il faut de calcaire (pour conserver le calcium, indispensable pour la santé)

Le Territoire Dunkerquois a décidé d'investir pour équiper le site de Moulle (site historique de pompage de l'Eau du Dunkerquois) d'un procédé qui réduira la teneur en calcaire de l'eau qui vous est distribuée !

▪ Verrons-nous la différence ?

Oui! Dans les territoires où ce dispositif existe, le taux de satisfaction sur la teneur en calcaire de l'eau augmente de 50% et plus de 8 habitants sur 10 se déclarent satisfaits de la dureté de leur eau. Ils déclarent avoir constaté de réelles améliorations d'usages : moins de traces blanches, un meilleur confort de la peau et du linge, ainsi qu'une réduction de l'entartrage de l'électroménager. De plus, les canalisations et systèmes de chauffage sont plus efficaces et génèrent des économies d'énergies.

▪ Et pour mon adoucisseur d'eau ?

Si vous disposez déjà d'un adoucisseur, il reste compatible avec l'eau distribuée. Il vous suffira d'adapter le réglage de votre installation et vous bénéficierez d'économies par une moindre consommation de produits d'adoucissement.

Le degré de dureté de l'eau qui vous sera distribuée demain est idéal pour TOUT et pour TOUS. Il vous offre le confort de l'eau douce, évite tout risque de corrosion pour vos canalisations, et maintient la minéralité idéale pour l'eau de boisson. Notre conseil : patientez encore un peu pour tester et découvrir l'eau plus douce en fin d'année... Vous n'aurez sans doute plus besoin de faire cet achat !

▪ En savoir plus :
plusdouceleaududunkerquois.fr



Agenda des manifestations locales

■ **SAMEDI 6 JANVIER A 17H00**
Cérémonie des Vœux du Maire



■ **SAMEDI 13 JANVIER A 19H00**
Gala de Nouvel An de l'Orchestre d'Harmonie l'Amicale de Watten

■ **SAMEDI 20 JANVIER à 19H00**
CONCOURS DE BELOTE
Organisé par le C.S. Watten



■ **SAMEDI 3 FÉVRIER**
CARNAVAL ENFANTIN du Smatch Club

■ **SAMEDI 10 FÉVRIER**
LOTO organisé par le C.S. Watten

■ **DIMANCHE 11 FÉVRIER**
BROCANTE organisée par l'APEL du Collège du Sacré-Cœur

■ **DIMANCHE 18 FÉVRIER**
THÉÂTRE avec Emmanuel Valloy
Organisé par Watt'en Fête

■ **VENDREDI 23 FÉVRIER**
CARNAVAL des écoles maternelles



■ **DIMANCHE 25 FÉVRIER**
BROCANTE organisée par le Smatch Club

■ **DIMANCHE 25 FÉVRIER**
LOTO organisé par Les Dogues Audomarois

■ **SAMEDI 9 MARS REPAS-SPECTACLE**
hommage à Claude François avec Yannis Bons (1ère partie Agathe), organisé par Watt'en Fête



■ **SAMEDI 16 MARS**
LOTO organisé par l'APEL du Collège du Sacré-Cœur

■ **DIMANCHE 17 MARS**
CHALLENGE DE PÉTANQUE EN DOUBLETTES par Les Amis de la Pétanque

■ **SAMEDI 23 MARS**
THÉÂTRE « Comme un gant » par le Collectif des Baltringues, organisé par Le Conservatoire

■ **MARDI 26 MARS**
PORTES OUVERTES AUX FUTURS 6ème
Organisées par le Collège Jacques Prévert

■ **JEUDI 28 MARS ET VENDREDI 29 MARS**
CHASSE AUX ŒUFS de l'école Brachet et Drila

■ **VENDREDI 29 MARS**
DON DE SANG



■ **SAMEDI 30 MARS**
LOTO organisé par le C.S. Watten

■ **DIMANCHE 31 MARS**
CHALLENGE DE PÉTANQUE EN DOUBLETTES par Les Amis de la Pétanque

ETAT-CIVIL au 3 décembre 2023

NAISSANCES ■ *Nous adressons aux heureux parents toutes nos félicitations !*

Zack MORIVAL GACQUERE né le 24 octobre 2023 à BLENDÉCQUES fils de Aymeric et de Manon MORIVAL

DÉCÈS ■ *Nous nous associons à la peine éprouvée par les familles et leur témoignons toute notre sympathie.*

Mme Jeanne CHARLEMAGNE veuve de Jules MARCILLIE, 95 ans, décédée le 14 octobre 2023

Mme Thérèse HANON veuve de Guy CALCOEN, 76 ans, décédée le 22 octobre 2023

Mme Claudie BORET, 53 ans, décédée le 04 novembre 2023

Mme Odette HOLLAND veuve de Félix BOULANGER, 91 ans, décédée le 12 novembre 2023

M. Jean-Claude ABEELE époux de Michelle GOGIBUS, 82 ans, décédé le 18 novembre 2023

M. Didier FIEVEZ, 63 ans, décédé le 20 novembre 2023

Mme Odile BEYAERT, 91 ans, décédée le 20 novembre 2023

Mme Marie-Josèphe BERNIÈRE épouse de Jean-Luc DEVIENNE, 71 ans, décédée le 03 décembre 2023



Retrouvez-nous sur : www.watten.fr
(plus de 15000 visites par mois !)

Téléchargez notre application mobile
« PANNEAUPOCKET »



Inscrivez-vous à la lettre d'information en envoyant votre demande à : newsletter@watten.fr
Et suivez-nous sur les réseaux sociaux !



VILLE DE WATTEN